

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3358

commission principale : développement économique

objet : **Démarche [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL de Lyon) pour son programme d'actions 2006 - Convention pluriannuelle 2006-2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

Dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise, l'ensemble des acteurs de l'agglomération intervenant en matière de création d'entreprise s'est engagé par le biais d'une charte à travailler en réseau sous la bannière [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] afin de proposer au créateur ou repreneur d'entreprise un soutien de qualité.

[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] vise à augmenter le nombre d'entreprises créées ou reprises, à améliorer la pérennité des entreprises créées et à faire en sorte que plus de créateurs bénéficient d'un soutien.

L'objectif est de faire de l'agglomération le territoire-référence en matière d'entrepreneuriat.

Jusqu'à présent, le soutien de la Communauté urbaine à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) en matière d'entrepreneuriat prenait la forme de deux conventions : l'une concernait spécifiquement la création d'entreprise innovante (convention triennale 2003-2005) par le biais du Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI) Novacité, l'autre s'inscrivait dans le cadre du projet européen Pacerel conduit de 2002 à 2005.

Au regard de son rôle moteur en matière d'accompagnement des jeunes entreprises sur l'agglomération et de son implication dans le dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé d'établir une convention unique pour la période 2006-2007 avec la CCI de Lyon afin de renforcer son action en liaison avec les filières prioritaires de l'agglomération, de mettre en place des actions partenariales dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat].

Le Bilan 2003-2005 (sur la base des partenariats précédents)

L'accompagnement des entreprises innovantes

L'accompagnement individuel par le biais de Novacité

Le portefeuille actuel du CEEI Novacité est composé de quatre-vingt-huit entreprises labellisées et de cinquante créateurs en cours de labellisation. En 2005, les quatre-vingt-huit entreprises représentent quatre cent-soixante-quinze emplois directs et plus de 20 M€ de chiffre d'affaires. Le taux de continuité à quatre ans des entreprises s'élève, en 2005, à 94 %.

L'action de Novacité est intégrée dans la chaîne d'accompagnement des entreprises innovantes et se fait en bonne intelligence avec l'offre immobilière dédiée, l'incubateur Créalys, l'école de management de Lyon et Rhône-Alpes Entreprendre.

Actions de promotion des entreprises dans le secteur des sciences de la vie : pilotage de l'organisation du salon Bio 2005

En 2005, douze entreprises rhônalpines de biotechnologie étaient présentes au salon Bio 2005. Leurs retours ont été très positifs. Deux contrats ont été signés sur place.

La structuration du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

La CCI de Lyon assure l'animation du volet territorial du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et la mise en place d'actions de structuration locale et d'amélioration de l'accompagnement.

La CCI de Lyon a, par ailleurs, assuré la représentation du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] au salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes 2005. Cela s'est traduit notamment par la mise en place d'un stand, l'organisation de conférences et d'ateliers ainsi que des actions de communication et de relations de presse ciblées.

Les perspectives, pour 2006 et 2007, dans le cadre du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

L'accompagnement des entreprises innovantes

Le renforcement et l'extension de l'offre de service de Novacité en faveur des jeunes entreprises innovantes

- l'accompagnement individuel : Novacité réalisera six cent quarante entretiens de suivi (cinq cent quatre-vingt-onze en 2005).

Pour ces projets accompagnés, elle produira un rapport détaillé (quantité, nature, potentiel de développement, taux de pérennité, nombre d'emplois induits et chiffre d'affaire généré),

- le suivi de l'ensemble des entreprises hébergées en immobilier dédié : à l'heure actuelle, seules les entreprises labellisées Novacité bénéficient d'un suivi approfondi.

Le premier appel de fonds sera conditionné à la proposition d'une grille d'évaluation et d'un référentiel de suivi pour l'expertise des projets hébergés en immobilier dédié,

- le développement d'une méthodologie d'appui des entreprises innovantes en démarrage à l'international,

- l'accompagnement des entreprises innovantes dans leur démarche commerciale (développement d'un outil de diagnostic commercial, organisation d'un séminaire d'accompagnement, mise en place de conventions d'affaires spécifiques, etc.).

Les actions spécifiques dans le domaine des sciences de la vie et de la mode-crédation

Les attentes spécifiques sur le volet sciences de la vie :

. l'évaluation annuelle des attentes des entreprises du secteur des sciences de la vie pour recentrer l'offre de services en fonction des besoins,

. Lyon Bio Advisor (LBA) : engagement dans la démarche par la signature de la charte LBA, participation à l'animation collective du réseau (Bio Tuesdays, contribution au contenu d'une newsletter et à la remise à jour de la base Ardeb),

. les forums d'investissement et salons dans le domaine des sciences de la vie,

. Bio 2006 : dans le cadre de sa mission de soutien aux entreprises innovantes, la CCI de Lyon souhaite organiser la présence d'entreprises rhônalpines à ce salon. Pour cela, elle les mettra en relation avec des investisseurs, prendra en charge une partie de leur inscription et mettra un stand à leur disposition. Cette action permettra d'assurer la promotion de Lyonbiopôle lors de ce salon,

. Biosquare 2006 : coordination des entreprises lors de l'événement,

. Biovision territorial 2007 : mise en place d'un plan d'action pour promouvoir les compétences des entreprises du territoire lors de cette opération (au-delà de leur participation à des rencontres d'affaires).

Le soutien de la Communauté urbaine à la CCI de Lyon pour son action lors de ces trois événements permettra d'assurer la promotion du territoire et de mettre en valeur la politique d'agglomération en faveur de la filière d'excellence sciences de la vie, notamment à travers le pôle de compétitivité Lyonbiopôle ;

Les attentes spécifiques dans le cadre de la filière mode : passage Thiaffait-Village des créateurs :

La CCI de Lyon se positionne pour réaliser le premier accueil et l'accompagnement des porteurs de projet de la filière mode en coordination avec le passage Thiaffait.

La structuration du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]

Dans le cadre du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], les partenaires ont souhaité mettre en place quatre actions, dans le prolongement du programme européen Pacerel :

- animer le volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] (pilotage des comités territoriaux, initiation de projets partenariaux, rapprochement des banques et prescripteurs),

- mettre en place une base de données commune à l'ensemble des acteurs du dispositif. Cet outil permettra de suivre le porteur de projet sur l'ensemble de son parcours et de disposer de données actualisées et consolidées sur la dynamique locale en matière de création d'entreprise. Cet outil permettra de conduire des évaluations fines du dispositif partenarial,

- mettre en place un programme de professionnalisation et de labellisation des acteurs. Cette labellisation sera réalisée en s'inspirant d'engagements-qualité nationaux (Conseil national de la création d'entreprise). Elle permettra de renforcer la crédibilité du réseau en mettant en avant son professionnalisme dans l'offre de service apportée au créateur d'entreprise,

- assurer la représentation de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] au salon des entrepreneurs 2006 et 2007.

La CCI de Lyon dispose d'une expérience dans l'accueil de proximité des créateurs d'entreprise grâce à ses antennes. Elle est, par ailleurs, l'organisme qui accueille le plus grand nombre de porteurs de projet, ce qui lui permet de disposer d'une base de données exemplaire pour le suivi des projets. De plus, elle a engagé en interne un travail de professionnalisation. Sur la base de cette expertise, les partenaires ont donc décidé de lui confier le pilotage de ces quatre actions.

Au regard de l'intérêt de ces projets pour la politique d'agglomération en faveur de la création d'entreprise, la Communauté urbaine contribue financièrement à leur mise en œuvre.

La réalisation de ces actions sera mesurée sur la base de critères d'évaluation portant notamment sur :

- la mise en place d'outils de pilotage, l'objectif est de parvenir à un pilotage fin de l'évolution du volet territorial et à un suivi formalisé des actions menées par le référent CCIL sur la question,

- l'amélioration de l'implantation locale de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] et de l'adhésion des acteurs locaux aux projets partenariaux (base de données commune et programme de professionnalisation).

Sur l'ensemble des actions inscrites dans la convention, la CCI de Lyon et notamment le dispositif Novacité, en tant que membres du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] s'engagent à contribuer au développement du dispositif, à favoriser le travail en réseau avec les autres partenaires et à assurer la promotion de la démarche sur tout support de communication (dont le site internet) et lors des événements locaux auxquels ils participent (notamment le salon des entrepreneurs). La CCI de Lyon et particulièrement Novacité s'engagent, par ailleurs, à contribuer au contenu et/ou services du portail économique d'agglomération par le biais de leurs sites internet.

La proposition de partenariat

Afin de poursuivre les actions engagées en 2005 et de pérenniser l'action de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon au sein du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], il est proposé une participation

financière de la Communauté urbaine de 308 700 € en 2006. Le montant de la subvention, pour 2007, sera déterminé à la fin 2006 sur présentation d'éléments de bilan.

L'ensemble des actions financées s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération conclu entre la communauté urbaine de Lyon et le conseil régional Rhône-Alpes.

Le budget prévisionnel, pour 2006, est le suivant :

Libellé	Communauté urbaine	Région Rhône-Alpes	CCI de Lyon	Total
accompagnement des entreprises innovantes	75 000€	25 000€	30 000€	130 000€
salons Bio et Biosquare 2006	38 700€	37 000€	3 300€	79 000€
structuration du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]	75 000€	75 000€	30 000€	180 000€
<i>dont animation territoriale</i>	25 000 €	25 000 €	10 000€	60 000 €
<i>dont base de données commune</i>	25 000 €	25 000 €	10 000€	60 000 €
<i>dont programme de professionnalisation</i>	25 000 €	25 000 €	10 000€	60 000 €
salon des entrepreneurs	120 000€	119 600€	120 000€	359 600€
total	308 700€	256 600€	183 300€	748 600€

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour la période 2006-2007.

2° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 308 700 € pour l'exercice 2006 à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon selon les modalités suivantes : 80 % sur appel de fonds après la signature de la présente convention et 20 % sur appel de fonds faisant suite à la transmission d'un rapport final en octobre concernant l'exécution du budget de l'année.

3° - Cette dépense sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,